

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 13 juillet 2012

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 9 et 10 juillet 2012**

**2012 DDEEES 143** Subventions (110.000 euros) et conventions avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris et avec la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP).

**M. Didier GUILLOT, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS) de Paris et à la Cité Internationale Universitaire de Paris (CIUP) pour la mise en place de services d'accueil des étudiants étrangers et l'autorisation de signer les conventions correspondantes ;

Sur le rapport présenté par M. Didier GUILLOT, au nom de la 2e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 30.000 euros est attribuée au CROUS de Paris, sis 39 avenue Georges Bernanos Paris 5e, pour la mise en place d'un service d'accueil des étudiants étrangers.

Article 2 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention correspondante.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 65738 VF55008, chap.65 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.

Article 4 : Une subvention de 80.000 euros est attribuée à la Cité Internationale Universitaire de Paris, sise 19 boulevard Jourdan Paris 14<sup>ème</sup>, pour la mise en place d'un service d'accueil des étudiants étrangers.

Article 5 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer la convention correspondante.

Article 6 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574 VF55009, chap.65 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris.